



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 93707

Texte de la question

M. Nicolas Dhuicq attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur le nombre d'aumôniers dans les prisons françaises. En effet, la loi pénitentiaire a consacré la liberté de culte, droit fondamental, pour les personnes détenues, en disposant, dans son article 26, que « les personnes détenues ont droit à la liberté d'opinion, de conscience et de religion. Elles peuvent exercer le culte de leur choix, selon les conditions adaptées à l'organisation des lieux, sans autres limites que celles imposées par la sécurité et le bon ordre de l'établissement ». En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre d'aumôniers pour chaque culte présent dans les prisons françaises.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dhuicq](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93707

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er mars 2016](#), page 1742

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)